

## Communiqué de presse



# Groupe OKwind annonce le succès de l'opération de cession par un groupe d'actionnaires historiques d'environ 490 000 actions Groupe OKwind, soit 6% du capital

**Torcé – France, le 25 avril 2023 – 7h45 CEST – Groupe OKwind (FR0013439627 – ALOKW)**, spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes intelligents de génération et de management d'énergie dédiés à l'autoconsommation, annonce avoir été informé par un groupe d'actionnaires historiques (les « Actionnaires Cédants ») de la réalisation de la cession de 493 945 actions Groupe OKwind au prix de 18,20 euros par action, représentant 6,0% du capital, à des investisseurs institutionnels par voie de placement privé et à des particuliers en France via une offre au public sur la plateforme PrimaryBid.

## MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Les Actionnaires Cédants ont ainsi cédé 493 945 actions Groupe OKwind par le biais :

- d'un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres (« accelerated book building » ou « ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Europe, géré par les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, à hauteur de 466 500 actions, soit 94,4% de l'opération, et
- d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers en France via la plateforme PrimaryBid, à hauteur de 27 445 actions, soit 5,6% de l'opération.

A l'issue du règlement-livraison des actions cédées, prévu le 27 avril 2023, les Actionnaires Cédants détiendront 4 037 770 actions Groupe OKwind, correspondant à 49,0% du capital social et à 58,7% des droits de vote de Groupe OKwind et conservent donc le contrôle de Groupe OKwind.

Suite à la cession de ces 493 945 actions Groupe OKwind, le flottant est donc porté à 32,9% du capital social.

Pour rappel, les Actionnaires Cédants, comprenant les sociétés LOUISM<sup>1</sup>, NACIA<sup>2</sup>, Monsieur Daniel Heulot, Indivision Heulot, Monsieur Hervé PASQUIER et les sociétés PASSI<sup>3</sup> et KILTRAN<sup>4</sup>, ont pris un engagement de conservation auprès des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre

<sup>1</sup> Société contrôlée par Louis MAURICE

<sup>2</sup> Société contrôlée par Frederic SALLE

<sup>3</sup> Société contrôlée par Frederic SALLE, Franck PASQUIER et Hervé PASQUIER

<sup>4</sup> Société contrôlée par Franck PASQUIER

Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Associés d'une durée de 6 mois, sur 100% des actions qu'ils détiennent à l'issue de l'opération de cession.

## INCIDENCE DE L'OPÉRATION SUR L'ACTIONNARIAT

	Avant Opération				Après Opération			
	Actions	% du capital	DDVs	% DDVs	Actions	% du capital	DDVs	% DDVs
LOUISM	1 282 343	15,6%	2 535 364	18,0%	1 117 695	13,6%	2 206 067	16,2%
Autres Famille Maurice	274 952	3,3%	549 339	3,9%	274 952	3,3%	549 339	4,0%
NACIA	614 677	7,5%	1 215 299	8,6%	538 502	6,5%	1 062 949	7,8%
PASSI	593 480	7,2%	1 173 390	8,3%	581 180	7,1%	1 148 790	8,4%
KILTRAN	257 882	3,1%	509 867	3,6%	219 795	2,7%	433 693	3,2%
Hervé PASQUIER	275 544	3,3%	544 788	3,9%	237 457	2,9%	468 614	3,4%
Autres Famille Sallé	76 438	0,9%	151 180	1,1%	76 438	0,9%	151 180	1,1%
Daniel Heulot	816 733	9,9%	1 608 587	11,4%	698 067	8,5%	1 396 135	10,2%
Indivision Heulot	279748	3,4%	559 496	4,0%	233765,2	2,8%	467 530	3,4%
Autres Famille Heulot	59 918	0,7%	109 746	0,8%	59 918	0,7%	109 746	0,8%
<b>Sous total Actionnaires Cédants</b>	<b>4 531 715</b>	<b>55,0%</b>	<b>8 957 056</b>	<b>63,5%</b>	<b>4 037 770</b>	<b>49,0%</b>	<b>7 994 045</b>	<b>58,7%</b>
Autres actionnaires historiques	1 482 941	18,0%	2 921 265	20,7%	1 482 941	18,0%	2 921 265	21,4%
Flottant	2 217 770	26,9%	2 217 770	15,7%	2 711 715	32,9%	2 711 715	19,9%
<b>Total</b>	<b>8 232 426</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 096 091</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 232 426</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 627 025</b>	<b>100,0%</b>

## INTERMÉDIAIRES

Dans le cadre de l'Opération, Portzamparc (BNP Paribas) et TP ICAP agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés. D'hoir Beaufre Associés agit en tant que conseil juridique.

## À propos de Groupe OKwind

Fondé en 2009 par Louis Maurice, Président Directeur Général, Groupe OKwind développe des solutions de production et de consommation d'énergie verte en circuit court. Son approche globale, combinant génération et management de l'énergie, vise à renforcer l'autonomie énergétique et ainsi accélérer la transition écologique. Grâce à son écosystème technologique unique, Groupe OKwind permet à l'autoconsommation de s'affirmer comme une nouvelle voie pour l'énergie. Une solution qui est déployable rapidement, pilotable en temps réel et à un tarif compétitif, sans subvention. Chaque jour, Groupe OKwind œuvre ainsi au déploiement d'une énergie locale, bas carbone, à coût fixe au service des professionnels et des particuliers. En 2022, Groupe OKwind a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 41,8 M€ et compte 164 employés, avec plus de 3 280 installations sur l'ensemble du territoire français.

Pour plus d'informations : [www.okwind.fr](http://www.okwind.fr)

## Contacts

### Groupe OKwind

Relations Investisseurs  
[investors@okwind.com](mailto:investors@okwind.com)

### NewCap

Mathilde Bohin / Thomas Grojean  
Relations investisseurs  
[okwind@newcap.eu](mailto:okwind@newcap.eu)  
T. : 01 44 71 94 94

### NewCap

Nicolas Merigeau  
Relations médias  
[okwind@newcap.eu](mailto:okwind@newcap.eu)  
T. : 01 44 71 94 98



Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

## Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société GROUPE OKWIND dans un quelconque pays.

En France, l'offre des actions de la société GROUPE OKWIND décrite dans le présent communiqué sera effectuée dans le cadre (i) d'un placement privé sous forme de construction accélérée de livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels et (ii) d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace économique européen, le présent communiqué de presse et les offres qui pourraient en découler sont destinés exclusivement aux « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société GROUPE OKWIND ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société GROUPE OKWIND seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. GROUPE OKWIND n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières, peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.